

IL Y A 60 ANS : LES PENDAISONS DE TULLE (9 JUIN 1944) D'APRES UN RAPPORT INEDIT DE MAURICE ROCHE

Représailles. Ce mot, lourd de sens, a causé la mort de milliers de personnes au cours de la Seconde Guerre mondiale. Les commémorations de la tragédie d'Oradour-sur-Glane ont quelque peu estompé celles d'un autre drame, celui des pendaisons de Tulle ordonnées par les Allemands suite à la tentative de libération de la ville par les FTP (Francs-Tireurs et Partisans), le 9 juin 1944. Regards croisés de Maurice Roche, alors secrétaire général de la Préfecture de Tulle, de l'abbé Espinasse et de Charles Buch et Elimar Schneider, deux Français d'Alsace, incorporés de force dans la Division « *Das Reich* ».

Le 23 novembre 1944, Maurice Roche, secrétaire général de la Corrèze, rédige un rapport (aimablement communiqué par son fils, Joël) sur son activité pendant la guerre et, plus particulièrement, sur ce qu'il a vécu à Tulle au mois de juin. Après avoir été démobilisé, il est nommé chef de cabinet intérimaire du préfet de l'Allier en novembre 1940 à Moulins, puis chef de cabinet en mars 1942. En charge de la Zone occupée de ce département, il met à profit sa situation pour faciliter les passages clandestins de la Ligne de démarcation, prendre la défense des personnes arrêtées par les Allemands, obtenir de nombreuses libérations et éviter bon nombre de représailles. En mars 1943, il est muté au Mans, dans la Sarthe, où il empêche notamment l'arrestation de nombreux patriotes. C'est en octobre 1943 qu'il est nommé secrétaire général de la Corrèze, poste dans lequel il est confirmé en mars 1944. Son activité en faveur des maquisards et des réfractaires au STO se poursuit.

1. L'attaque des FTPF et l'arrivée de la « *Das Reich* » (7-8 juin)

Dans son rapport de novembre 1944, Maurice Roche écrit : « Pendant les journées des 7 et 8 juin, au cours desquelles la Résistance essaya de délivrer Tulle et, après deux combats de 10 heures chacun, vainquit les gardes mobiles, incendia les casernes et détruisait la garnison allemande, je rejoignis deux fois mon poste à la Préfecture sous un feu violent (l'ennemi était, en effet, cantonné dans une école près des bâtiments administratifs) et je pris part aux discussions qui aboutirent à l'évacuation des forces de police française réduisant ainsi les effectifs susceptibles de s'opposer au " maquis " (rapport, f°8) ».

L'attaque de la ville de Tulle par les Maquisards débuta le 7 juin à l'aube. La petite garnison allemande gardant l'usine d'armement de Tulle subit l'assaut des FTP. L'attaque se poursuivit le lendemain. Finalement, les soldats allemands qui se trouvaient dans les bâtiments en feu de l'Ecole Normale des filles, rue du Trech, se rendirent aux FTP vers 16 heures. Quelques blessés, sauvés par des sœurs de la Croix Rouge et des civils qui reprochaient aux FTP leur action et les représailles que les habitants de Tulle risquaient d'encourir, furent soignés à l'hôpital de Tulle.

L'entrée de la « *Das Reich* » dans Tulle

Maurice Roche poursuit : « Dans la nuit du 8 au 9 juin, après les deux journées de lutte dont je viens de parler, je m'étais endormi au moment où les blindés entraient dans Tulle. La violente fusillade qui accompagna cette arrivée m'avait paru être le résultat de tirs de barrage d'armes automatiques établis par le " maquis " (rapport f°8) ».

Charles Buch, jeune Français d'Alsace incorporé de force dans la « *Das Reich* » où il était interprète du QG du 2^e Bataillon des Pionniers, se souvient de son arrivée à Tulle : « Le soir

du 8 juin, notre camion-bureau arrivait devant Tulle avec de nombreux autres véhicules qui se garaient des deux côtés de la route pour y passer la nuit. J'entendis encore de nombreux coups de feu tirés par les Maquisards. J'ai même vu des Maquisards fuir par les jardins sur une petite colline, à gauche de la ville (vu de l'endroit où je me trouvais). Pendant ce temps, la *Aufklärungsabteilung* (bataillon de reconnaissance), commandée par le *Major* Wulf, se faufilait dans Tulle avec des véhicules blindés, mettait en fuite les FTPF et prenait possession de la ville. Wulf découvrit alors les cadavres de 40 soldats allemands affreusement assassinés et mutilés. L'après-midi du 10, une vingtaine d'autres cadavres d'Allemands furent retrouvés près du cimetière. Au total, environ 140 soldats allemands furent exécutés et enlevés : à part les 60 morts, le reste des soldats ne fut jamais retrouvé ».

Parmi les soldats allemands qui entrèrent ce soir-là dans Tulle se trouvait un autre incorporé de force alsacien, Elimar Schneider, ancien petit novice des Frères des Ecoles chrétiennes. Il se trouvait dans un SPW (*Schützenpanzerwagen*), tractant le canon Pak 75 n°1 de la section antichar de la 2^e SS *Pz. Aufklärungsabteilung*, pris sous le tir d'une mitrailleuse. L'équipage de la Pak n°2 les dépassa et fila en direction du centre ville, celui de la Pak n°3 s'arrêta non loin d'eux. « On n'entendait plus que quelques coups de feu épars et, entretemps, d'autres SPW arrivaient, ainsi que des camions. Certains SPW revenaient de l'intérieur de la ville et, tout comme ceux arrivant derrière nous, portaient assis, recroquevillés sur leur capot, des maquisards prisonniers portant un brassard. Heureusement pour eux, les *Waffen-SS* les considéraient comme soldats du fait de leur brassard, car d'après les ouï-dire des anciens du front russe, il n'était pas fait long feu avec les Partisans, sans uniforme ni brassard, pris les armes à la main ». Il apprit plus tard la mort de son camarade Marcel Most, « un brave garçon originaire de Lingolsheim qu'un partisan en civil, tirant d'une fenêtre, avait abattu d'une balle de fusil de chasse lorsque son SPW (qui roulait trop vite pour s'arrêter près des antichars) entra dans Tulle. La balle était entrée au-dessus de l'œil et était ressortie par le haut du crâne, déchiquetant le casque ».



Maurice Roche dans son bureau à Tulle en 1944 (Coll. J. Roche)

Les craintes de la population civile

Maurice Roche poursuit son rapport : « Après l'échec du « maquis » sur Tulle, le 8 juin 1944 (...) la population, aux sentiments souvent versatiles, bouleversée par les dangers qu'elle avait courus, était en grande partie hostile au « maquis ». Nous fîmes le barrage contre les dénonciations et les demandes de sanctions provenant de tous les milieux car, à ce moment, se trouvaient en Corrèze des troupes allemandes nombreuses et redoutables qui auraient pu faire une attaque de grand style contre des points définis. Les Etats-Majors allemands furent eux aussi saisis de telles dénonciations. Il fallut les dérouter et un Général qui déclarait : “ Je frapperai comme la foudre ” n'a jamais frappé car il ne savait pas où frapper (rapport f°7) ».

Notons que, dans le documentaire de J. Pradinas, *La mémoire des vivants* (France 3 Limousin-Poitou-Charentes, 1994), M. Neyrat témoigne qu'il a l'intime conviction qu'il y bien eu des dénonciations : lors du tri, il fut libéré parce que ce n'était pas lui que l'officier SS recherchait, alors que son frère, maquisard, fut envoyé dans le groupe de ceux qui allaient

être pendus. M. Neyrat est persuadé que les Allemands avaient des noms et que son frère avait été dénoncé.

L'hostilité vis-à-vis du Maquis et la crainte des représailles de la part des habitants de Tulle étaient bien réelles : « “ Les maquis n'auraient pas dû ” murmurent les Tullistes depuis 60 ans. Et une logique terrible s'insinue, justifiant presque l'injustifiable : les Allemands se sont vengés (...). Au détour d'une conversation, un ancien du maquis peut vous demander, à voix basse : “ Vous pensez, vous, qu'ils l'auraient fait si on n'avait pas attaqué ? ” » lit-on dans le *Populaire du Centre* du 9.6.2004.

Il est clair que les terribles représailles allemandes sur la population masculine de Tulle symbolisent l'échec de la politique des FTP de se lancer à l'assaut des villes du Limousin en vue de les libérer (d'après un documentaire de C. Clorennec et M. Taubmann sur Georges Guingouin, France 3 Limousin-Poitou-Charentes, 2000).

2. Les représailles allemandes (9 juin)

« Le matin du 9 juin, de bonne heure, j'ai entendu et vu les soldats allemands crier « *Raus ! Raus !* » et chasser les hommes hors des maisons », se souvient Charles Buch.

Maurice Roche faisait partie de ces hommes : « A 6 heures du matin, je fus réveillé en sursaut par de violents coups frappés à la porte de mon appartement (rapport f°8) ». A sa question plusieurs fois répétée pour savoir qui frappait, il lui fut répondu : « Police allemande ! Ouvrez où je tire ! ». Il s'agissait de deux SS qui, après avoir parcouru son logement, lui donnèrent l'ordre de s'habiller. Peu après, une douzaine de soldats vint l'arrêter. Sur la place Maschat, il fut rejoint par le préfet Trouillé, également sous escorte. Ce dernier « avait échappé de peu au peloton d'exécution. On avait, en effet, trouvé dans la Préfecture une caisse de grenades et des munitions abandonnées la veille par des gardes de passage et on exigeait des explications (rapport f°9) ».

Les représailles, pourquoi ?

Grandement aidé par sa bonne connaissance de la langue allemande, Maurice Roche expliqua qu'il n'y avait plus de maquisards en ville et que les blessés allemands avaient été soignés ; ceux-ci, effectivement hospitalisés, confirmèrent ses dires. « Nous fûmes ensuite questionnés sur la présence des gens du “ maquis ” en traitement et, bien qu'il y en eut une trentaine à ce moment, nous ne le fîmes évidemment pas connaître (rapport f°9) ».

Ensuite, Maurice Roche et le préfet furent conduits au PC de l'unité à Souillac. « Au carrefour des rues, les Tullistes étaient rassemblés par petits groupes à la suite des rafles effectuées dans les maisons (rapport f°9) ». A l'issue de nouvelles explications données par les deux hommes, « on nous déclara que l'on renonçait à l'incendie de Tulle et à la fusillade de 3000 otages, que désormais aucune représaille n'aurait lieu et que les hommes arrêtés seraient libérés après vérifications des papiers (rapport f°9) ».

« Tard dans l'après-midi, le Capitaine “ SS ”, que nous avons vu le matin et qui nous avait annoncé sa visite en priant de l'attendre sans quitter la Préfecture, se présenta, accompagné d'un interprète et apprit au Préfet que, par ordre des autorités supérieures, siégeant loin de



Maurice Roche devant la Préfecture de Tulle en juin 1944 (Coll. J. Roche)

Tulle, 120 “ terroristes ” (je reprends son expression) avaient été condamnés à la pendaison (rapport f°9) ». Devant l’incompréhension de ses deux interlocuteurs qui se souvenaient de la promesse qui leur avait été faite le matin même, l’officier leur fit savoir « qu’on entendait punir ainsi les atrocités commises sur les cadavres de soldats allemands, le vol de leurs vêtements et la détention de grenades à gaz (rapport f°9-10) ». Le préfet fit remarquer que les personnes arrêtées n’avaient pas pris part au combat, que celui-ci avait été mené loyalement, que les cadavres n’avaient pas été mutilés et que les grenades ne pouvaient pas appartenir aux Maquisards. Maurice Roche souligna qu’on « supposa plus tard que ces grenades avaient pu appartenir aux Gardes Mobiles. Quant aux atrocités, le Docteur Schmidt, médecin allemand, affirma, lorsqu’il en eut la possibilité, qu’elles n’avaient pas eu lieu (rapport f°10) ».

Notons qu’une « Synthèse pour le Ministère de la Guerre », non datée, sur l’action courageuse de Maurice Roche à Tulle précise que l’ordre de pendre des otages avait été donné « pour punir quelques atrocités commises sur les cadavres allemands et relevées après coup (f°3) ». Elimar Schneider, qui aida à enterrer les soldats de la *Wehrmacht* raconte : « Le *Sani* (infirmier-chef) nous expliqua qu’il y en avait 40, tous affreusement mutilés (...). Nous avons bien vu les corps de ces soldats à même le sol, mais nous nous refusions à examiner de plus près ces cadavres ensanglantés (...). Le *Sani*, avant de nous laisser emporter leurs restes, s’affaira encore auprès d’eux, boutonnant de-ci une veste, de-là une braguette, se faisant aider pour remonter le pantalon à certains ».

Par ailleurs, le docteur Schmidt serait revenu sur ses déclarations en confirmant les mutilations dès son retour en Allemagne.

3. Les pendaisons (9 juin)

Aux objections du préfet, l’officier allemand répliqua catégoriquement : les ordres n’étaient pas à discuter, d’autant que, rapporte Maurice Roche, « les exécutions, à l’instant où il parlait, étaient terminées. Il ne précisa pas l’endroit exact où elles avaient eu lieu mais déclara, par contre, qu’il était interdit, à qui que ce fut, d’approcher et que l’armée allemande se chargerait de l’inhumation (rapport f°10) ». S’étant rendu au Quartier Général de la « *Das Reich* » - qui, de l’Hôtel Moderne, a été transféré, dès la fin des pendaisons, dans la rue d’entrée dans Tulle (route de Brive) -, Maurice Roche finit par obtenir que ce soit les autorités françaises qui procèdent à l’inhumation, mais en se soumettant à la condition qu’elle ait lieu dans une fosse commune, sur un terrain près de la route de Brive.

Des libérations et le choix des bourreaux

Dans une note établie par Maurice Roche – et qui lui servit à rédiger son rapport –, il mentionnait que « le capitaine semblait gêné : il avait eu l’occasion de commenter favorablement, auprès de l’Officier supérieur, la plaidoirie du matin tendant à éviter l’incendie de la ville et la fusillade de 3000 personnes. Le lendemain, il devait permettre de nombreuses libérations (note f°3) ».

Des personnes furent effectivement relâchées : M. Drelon, grâce à l'intervention d'un soldat de la *Wehrmacht* qui le connaissait, ou M. Arrestier, grâce à l'intervention de son frère auprès d'un officier allemand (*La mémoire des vivants*, France 3 Limousin-Poitou-Charentes, 1994). « En-dehors des fonctionnaires, certaines professions, tels les bouchers, les boulangers et tous ceux indispensables à la communauté étaient du nombre » relate Elimar Schneider qui poursuit : « Le *Hascha* (*Hauptscharführer*, adjudant-chef) Kurtz m'emmena alors avec lui chez l'adjudant-major Fertel A. qui discutait avec les sous-officiers de notre compagnie. Il s'agissait de trouver des volontaires pour faire office de bourreaux, car l'ordre avait été donné d'opérer des représailles destinées à servir d'exemple pour toute la France, et ce par pendaison, plus infamante que l'exécution par les armes ».

Ceux-ci furent trouvés dans les rangs du *Pionier-Zug* (section du Génie) composé essentiellement d'anciens combattants de Russie.

L'ordre des représailles devait émaner d'un officier haut placé de la *Wehrmacht*, celui qui était l'auteur de l'avis affiché signé « Le général commandant les troupes allemandes ». Elimar Schneider explique : « En effet, les victimes allemandes étant de la *Wehrmacht*, les *Waffen-SS* n'avaient pas à intervenir pour des représailles, mais, comme ces derniers venaient de délivrer Tulle, ils furent mis à contribution pour l'exécution des dites représailles ».

Pourquoi 98 pendus à la place de 120 ?

L'abbé Jean Espinasse, dans un témoignage publié en 1953 (puis dans son livre *Prêtre en Corrèze*, 1979), rappelle qu'il assistait les condamnés – alors qu'il était lui-même retenu à la Manufacture par les Allemands – grâce à l'accord d'un commandant et du lieutenant Walter. Au moment où un des derniers groupes d'otages fut appelé, il vit un soldat, qui n'appartenait pas au peloton d'exécution, prendre un des condamnés par le bras et obtenir sa grâce du lieutenant Walter. « Alors ce jeune Français et ce très jeune SS tombent dans les bras l'un de l'autre » écrivit-il.

Ce « très jeune SS », c'est Elimar Schneider. Ce dernier raconte : « En rentrant par le portail de la Manufacture, je tombais sur un officier aux traits tirés que j'avais auparavant vu discuter avec des civils dans la cour de la Manufacture. Je présumais qu'il s'agissait de l'officier responsable du tri des otages. Désorienté, je lui demandais combien il restait d'otages, l'informant qu'il n'y avait pas assez de cordes. Le lieutenant-interprète Emil Walter, alias Walter Schmal, me désigna un groupe agenouillé à gauche en entrant, d'une dizaine de civils, et un groupe devant lui, d'une vingtaine de personnes. Je me suis approché du premier groupe. Devant eux se tenait un aumônier en soutane défraîchie, au visage triste, triste.... C'était l'abbé Espinasse qui leur donnait l'absolution. Puis le groupe fut appelé vers le lieutenant Walter pour être dirigé vers le lieu des exécutions.

Je m'approchais alors du plus jeune et lui dit une phrase idiote : « Il ne faut pas avoir peur, ça ne dure pas longtemps ». Tous les condamnés tournèrent leur regard vers moi. Le plus jeune finit par dire : « Mais vous, vous qui parlez français, dites-leur donc : je n'étais pas partisan, je travaillais même dans la Manufacture ! Maman, maman, ma pauvre maman, elle n'a que moi ». Prenant mon courage à deux mains, je m'approchais du lieutenant Walter qui se tenait à 2 ou 3 mètres de là : « *Aber warum hängen Sie diesen Jungen auf ? Er hat nichts getan, er arbeitete sogar in der Waffenfabrick* » (« Mais pourquoi pendez-vous ce jeune ? Il n'a rien fait, il travaillait même dans la Manufacture »). Il me répondit : « *Aber, Junge, ich kann auch*

*nichts dafür. Ich brauche hundertzwanzig Franzosen, woher ich sie auch nehme. Drei für jeden ermordeten Deutschen. Das muss Exempel für ganz Frankreich dienen. Uns reicht es jetzt mit den Partisanen. Hast du die Toten nicht gesehen ? ” (“ Mais, Junge (petit jeune), je n’y puis rien moi non plus. Il me faut 120 Français d’où que je les sorte. Trois pour chaque Allemand tué [note : en application de l’ordre, en vigueur depuis le 3 février 1944, du général Hugo Sperrle concernant les représailles massives contre les Partisans]. Ça doit servir d’exemple à toute la France. Il y en a assez des Partisans. N’as-tu pas vu les morts ?) ”. Je retournai auprès des condamnés en leur disant que je ne pouvais les aider. Les deux plus jeunes fondirent en larmes et moi aussi. Le lieutenant me dit : “ *Na ja, nimm ihn raus... Nimm den anderen auch noch mit* ” (“ Bon, sors-le... et prends aussi l’autre ”). Je pris Pierre Torquebiau par le bras et l’autre jeune au visage livide pour les sortir du groupe. C’est alors que Pierre Torquebiau m’embrassa, me serrant à m’étouffer. Puis ils furent intégrés au groupe destiné au STO. L’*Uscha* (*Unterscharführer*, sergent) Piel, qui avait assisté à la scène, donna l’ordre au reste du groupe d’avancer. Il ne revint pas chercher les 20 condamnés restant ». Les terribles représailles s’achevaient.*

4. L’inhumation des 98 condamnés (9 juin)

Maurice Roche raconte que, en compagnie du colonel Bouty – qui était « très affecté par le souvenir d’une phase de l’exécution à laquelle il avait assisté impuissant et ému jusqu’aux larmes en me décrivant l’attitude courageuse des martyrs, soutenus par l’Abbé Espinasse (rapport f°10) » – et assisté de M. Castagne, du docteur Menantaud et du colonel Monteil, il se rendit près de la Manufacture « où se trouvaient enfermés, sous une étroite surveillance, des centaines de Tullistes et tous les Jeunes gens des Chantiers de Jeunesse.

M’étant écarté de mes compagnons, j’avançai seul sur les lieux du supplice où l’épouvantable vision des jeunes gens pendus aux balcons, aux réverbères, aux supports des lignes électriques, s’offrit à moi sur plusieurs dizaines de mètres, de la route de Brive à la Place de la Gare.

J’étais en uniforme et saluais militairement ces malheureux. Tous avaient les mains liées derrière le dos [Note : Il s’agit des 20 premiers pendus, près de la place de Souillac ; les condamnés suivants n’eurent pas les mains liées par manque de cordes]. L’expression des visages était en général calme (...). Quelques corps gisaient ensanglantés sur le trottoir ; il s’agissait vraisemblablement de victimes qui, dans les spasmes de l’agonie, ayant brisé la corde qui les suspendait, avaient été achevés à coups de mitraillettes (rapport f°11)».

De retour à la Manufacture, Maurice Roche obtint l’autorisation de constituer, avec les jeunes des Chantiers, deux équipes de 50 et 15 hommes pour, d’une part, dépendre les corps et, d’autre part, creuser une fosse commune. Un officier allemand exigea cependant que « les morts devaient être enterrés avec leurs papiers, leurs bijoux, leurs vêtements et d’une façon générale tout ce qu’ils avaient sur eux (l’Abbé Espinasse avait toutefois réussi, au moment de l’exécution, à recueillir quelques documents) (rapport, f°11) ».

Il lui fallut également obtenir certaines garanties pour « les prisonniers civils massés au fond de la cour » de la Manufacture qui craignaient d’être exécutés.

L'inhumation des pendus

Ayant choisi le sommet d'une colline, près du poste électrique de la Cueille, comme lieu d'inhumation, Maurice Roche apprit des Allemands « qu'un autre emplacement avait été choisi – celui que nous connaissons – et qu'une première camionnette venait de s'y rendre avec son triste chargement. Un peu surpris par cette précipitation, je me hâtai aussitôt sur les lieux de l'inhumation et arrivai à temps pour protester contre la manipulation brutale des cadavres qu'on faisait tomber des camions et qu'on traînait sans aucun égard dans la poussière. Le chef de l'équipe allemande, qui se trouvait là et avait commencé à creuser la fosse, admit que l'équipe française inhumerait les morts avec le maximum de soin et donna des ordres en conséquence.

Lorsque les Jeunes arrivèrent, je fis prendre chaque corps par quatre hommes et, une à une, les victimes furent déposées avec précaution dans la fosse, par rang de 10, séparé par une couche de terre de 10 à 15 centimètres environ. Le nombre de pendus ne permettait pas d'adopter une meilleure disposition (...).

Je revins plusieurs fois dans le quartier de Souilhac suivant les progrès de la *dépendaison*, accompagné de l'Abbé Espinasse (...).

Aucun habitant ne se manifestait dans les rues remplies de troupes et de chars. Portes et fenêtres étaient closes, les volets étaient tirés et l'on imaginait l'horreur qui étreignait les cœurs des habitants enfermés dans leur demeure et détournant leurs regards de ces lieux maudits (rapport f°12) ».

Vers 21 heures, Maurice Roche alla chercher le préfet pour se rendre sur le lieu d'inhumation pour rendre un dernier hommage aux victimes, malgré le refus, dans un premier temps, des Allemands. Devant les jeunes des Chantiers, l'abbé Jean Espinasse prononça l'absoute. « L'équipe française poursuivit alors l'inhumation, dans la dernière fosse, de plusieurs corps déposés le long de la route dans l'herbe. Les jours suivants, nous fîmes aménager et décorer les sépultures (rapport f°12) ».

Parmi les victimes se trouvaient deux Alsaciens, les frères jumeaux Kekler, qui avaient fui leur province annexée au III^e Reich (*La mémoire des vivants*, France 3 Limousin-Poitou-Charentes, 1994).

5. La journée du 10 juin

Au cours de la matinée du 10 juin, Maurice Roche rencontra le capitaine Kowatch à la Manufacture. Ce dernier lui demanda de l'accompagner pour procéder à l'examen des situations des personnes qui y étaient encore retenues. Quand le docteur Pouget arriva avec le préfet et le maire, Maurice Roche avait déjà obtenu la libération de 150 personnes. « A un certain moment, l'officier allemand déclara : “ *Noore 10* ” [sic pour “ *Noch 10* ”, “ *Encore 10* ”]. Au lieu de 10, en truquant le pointage, je fis sortir 32 détenus (rapport f°13) ». L'examen des situations devait se poursuivre l'après-midi, mais, vers 15 heures, ils apprirent que « tous les otages, y compris les Jeunes des Chantiers, étaient dirigés, en camions, vers Limoges (rapport f°13) ». Malgré les protestations, « M. Horn, chef allemand du travail obligatoire qui procédait au départ des prisonniers (rapport f°13) », resta inflexible. Des interventions effectuées à Limoges permirent la libération de plusieurs Tullistes.

Maurice Roche poursuit son récit : « Au cours de la même journée, j'obtins la cessation du pillage de la ville, pillage dont s'étonnait hypocritement le commandement allemand car, me

répondit-on, “ On inflige deux mois de prison à qui vole une poule ” ; la ville était alors mise à sac. Je répondis que, dans ces conditions, si la situation ne changeait pas, toute la Division devrait être le soir même, et pour longtemps, prisonnière des Tullistes. Ils comprirent sans doute cette ironie qui n’avait rien de transcendantal et donnèrent des ordres pour le rétablissement de la discipline (f°14) ».



La Préfecture de Tulle (Photo J. Roche)

A propos du pillage, Charles Buch et Elimar Schneider attestent qu’il était sévèrement puni dans l’Armée allemande : « D’après notre livret militaire, le pillage était strictement interdit sous peine de mort : “ La population civile est inviolable. Le soldat ne doit pas piller ou détruire de propos délibéré (...). Les prestations en nature et de services de la population civile ne peuvent être exigés que

par un supérieur ou contre dédommagement ” et “ l’enlèvement du bien ennemi est limité. Peuvent être enlevés, sans paiement comptant et sans quittance : les denrées alimentaires, du linge, des couvertures, des médicaments, du carburant, dans le cadre des besoins immédiats et personnels des soldats, au cas par cas (...). Tout le reste est du pillage. Ceci est sanctionné par la peine de mort ” ».

Par ailleurs, ce même 10 juin, les Allemands mirent la main sur des Maquisards lors de patrouilles autour de la ville de Tulle. Ces derniers furent envoyés à la Manufacture et retrouvèrent les otages qui s’y trouvaient encore. En fin d’après-midi, un groupe de 101 personnes fut déporté vers l’Allemagne (*La mémoire des vivants*, France 3 Limousin-Poitou-Charentes, 1994).

6. Jusqu’à la libération de Tulle

Mais la ville de Tulle n’était pas au bout de ses peines. De nombreuses unités allemandes y passèrent au cours des jours qui suivirent. Maurice Roche se souvient : « Le 13 juin, en particulier, je pus éviter la canonnade de la ville alors que toutes les pièces étaient en batterie sur les collines. J’obtins ce même jour (...) la cessation du pillage des magasins et des appartements et la libération de 6 prisonniers (rapport f°14) ». Un colonel allemand prévoyait effectivement de « faire canonner la ville au moindre incident à l’intérieur ou à l’extérieur. Les pièces étaient en batterie et les incidents nombreux (synthèse, f°3) ».

Dans la nuit du 20 au 21 juin, les hommes de 18 à 45 ans furent à nouveau rassemblés dans la Manufacture. Maurice Roche négocia seul la libération des gens indispensables à la vie de la population : personnel sanitaire, boulangers, etc. Avec le préfet Trouillé, il obtint la libération

de 200 Tullistes. Cette nouvelle rafle était motivée par un nouveau rapport de la Gestapo « sur le soi-disant massacre de la garnison, le 8 juin. [Les Allemands] nous firent connaître leur intention d'effectuer encore une déportation massive (rapport f°14).

Le 7 juillet, enfin, j'intervins une nouvelle fois, personnellement, auprès des autorités allemandes pour que la commune de Feyt, sur le territoire de laquelle une unité allemande avait été anéantie, ne soit pas soumise aux représailles aériennes, précisant qu'il y avait eu là une opération militaire de la part d'éléments mobiles et que toute sanction à l'égard de la population ne pouvait qu'ajouter au sentiment d'horreur des habitants. Mes démarches furent couronnées de succès (rapport f°15) ».

Les Allemands se rendent

Enfin, Maurice Roche contribua efficacement aux pourparlers qui aboutirent à la reddition, sans combat, de la garnison allemande de Tulle le 16 août 1944. « Deux jours après cette reddition, une colonne allemande de secours venant de Clermont – qui avait “ subi de lourdes pertes tout le long du parcours ” (lettres de M. Roche des 17.7.1946 et 18.2.1950) – réussissait à pénétrer dans Tulle, malgré les efforts désespérés des FFI. La population avait fui dans les bois et dans la montagne. La situation du Préfet et de la mienne étaient plus que compromises, puisque la résistance nous avait, en quelque sorte, reconnus officiellement (rapport f°16) ». A 15 heures, les Allemands investirent l'Hôtel de la Préfecture. Suite à des interrogatoires et de longues négociations, Maurice Roche parvint à les persuader que si la ville était vide, ce n'était pas par culpabilité, mais par peur de représailles. « On renonça à faire sauter des usines – la Manufacture et l'usine Brandt (lettre de M. Roche du 17.7.1946) – qui travaillent aujourd'hui contre l'Allemagne, on n'incendia pas les maisons d'absents et de suspects dont la Gestapo qui accompagnait cette colonne avait la liste (rapport f°16) ». Finalement, les Allemands se retirèrent sans avoir opéré de représailles. Peu après, le Comité départemental de libération revint à Tulle.



Maurice Roche entouré du Gouverneur militaire et du maire de Strasbourg (Coll. J. Roche)

Maurice Roche fut « maintenu dans ses fonctions à la Libération en raison des services qu'il avait rendus dans la région à la Résistance et de l'attitude énergique dont il avait fait preuve vis-à-vis des Allemands (lettre du ministre de l'Intérieur du 27.6.1954) ».

« Dans les mois qui suivirent la Libération, [il] fit fonction de Préfet de la Corrèze (...). Chargé à la fois de l'administration, de l'épuration, de la

liquidation des milices patriotiques et des contingents étrangers. [II] ramena alors, selon de nombreux témoignages, dans un pays où la lutte contre l'ennemi avait été farouche et où les esprits étaient politiquement très divisés, " l'apaisement et l'ordre dans tous les milieux de la Corrèze " (curriculum vitae, f°2) ».

L'action de Maurice Roche à Tulle, en particulier les 8 et 9 juin, lui a valu, en 1947, la croix de Guerre avec étoile d'argent et d'être fait chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur en 1948. Le 16 août 1954, il devint secrétaire général du Bas-Rhin.

Nicolas Mengus